

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 724

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Letchimy, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande du Ministre chargé de l'économie et des finances ou du ministre chargé de l'agriculture et de l'alimentation, il peut produire un rapport présentant le bilan des médiations qu'il a menées et émettre des recommandations sur les évolutions législatives et réglementaires qui lui paraissent nécessaires pour améliorer son action. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a été proposé par le groupe Socialiste et Républicain lors de l'examen du texte au Sénat. Il permet, sur saisine du Ministre chargé de l'économie et des finances ou du ministre chargé de l'agriculture et de l'alimentation, au Médiateur des relations commerciales de formuler des recommandations sur les pistes d'amélioration législatives et réglementaires, afin de donner une plus grande efficacité de son action.